

## DÉROGATION MINEURE

28 rue Jeanne-Mance

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 12 mars 2024 à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 28 rue Jeanne-Mance, à Repentigny, portant le numéro de lot 2097837, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 15 février 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant à 5,05 m du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une marge de 6 m minimum sur l'immeuble situé au 28 rue Jeanne-Mance, portant le numéro de lot 2097837.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

L'assistant-greffier,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers, avocat